



Monsieur Michel Wolter
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 10 novembre 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre des Finances** et à **Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile** concernant les **centres de primo-accueil (CPA) et autres structures d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale**.

Depuis une décision de Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile du 23 octobre 2023, les hommes célibataires et cherchant protection au Luxembourg dans le cadre du système Dublin ne sont plus accueillis automatiquement dans un centre de primo-accueil. Les conséquences sont connues, un certain nombre de personnes sont contraintes de passer leurs journées aussi bien que les nuits dans la rue et les premiers campements improvisés voient le jour. La raison indiquée étant la surpopulation des centres de primo-accueil ainsi que des autres structures d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale.

Il n'est pas certain que l'ouverture de la Wanteraktioun puisse à elle seule résoudre le problème. Or, dans une interview accordée en date du 7 novembre au Luxemburger Wort, le président du Syvicol explique que les communes ne pourraient pas simplement se charger de mettre en place des structures pour accueillir les demandeurs de protection internationale. Il dit néanmoins que: « *Der Staat besitzt zum Beispiel viele Gebäude die nicht bewohnt sind, wo in der Zwischenzeit nicht viel vorangekommen ist (...). Kleine und Mittelebetriebe suchen verzweifelt nach Arbeit. Das könnte deren Lage zumindest ein wenig entschärfen.* » L'interview se réfère également à une « liste » énumérant les structures d'hébergement pour demandeurs de protection internationale par commune.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Madame et Monsieur les Ministres :

- 1) Existe-t-il un relevé qui recense tous les terrains et bâtiments en possession de l'Etat et qui sont mobilisables à court terme pour créer des capacités d'accueil supplémentaires ? Quels sont les terrains et bâtiments en question et où se situent-ils ?**
- 2) Lesquels de ces terrains et bâtiments entrent en ligne de compte pour y aménager des structures d'hébergement provisoires ?**
- 3) Quelles sont les communes qui disposent actuellement de structures d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale ? Quelle est la capacité des différentes structures et leur degré d'occupation actuel ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. SehoVIC', with a horizontal line extending to the right.

Meris SEHOVIC
Député